

COMMUNE de JANVILLE-EN-BEAUCE

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 12 AVRIL 2022

COMPTE RENDU

Le conseil municipal s'est réuni le 12 avril 2022 à 20 h 30, sous la présidence de M. Stéphane MAGUET, maire.

Etaient absents : Mmes et MM. Christian NAOUR (pouvoir à Bertrand LEGENDRE), Brigitte POLISANO (pouvoir à Isabelle CHENU), Patricia JEANSON (pouvoir à Séverine BLANCHARD), Brigitte FLEUREAU (excusée), Bruno RICHER, Marie-Françoise LEBRIS (excusée), Sabrina VANNEAU, Inès NICOULLAUD REIBELL.

Secrétaire de séance : Mme Séverine BLANCHARD.

POINT SUPPLÉMENTAIRE À L'ORDRE DU JOUR :

Le conseil municipal donne son accord pour ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

Finances :

- . Location de la salle Jean-Claude Drouot de Janville – « Utilisateurs de la commune » : modification du tarif pour un vin d'honneur,
- . Location de la salle du Puiset : modification du montant de la caution.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2022

Le compte rendu de la réunion du 10 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Budget principal

Compte administratif 2021

Ce compte est présenté sous la présidence de Daniel HUCHET, article par article :

♦ en fonctionnement :

- les dépenses réalisées s'élèvent à 1 664 017,34 €
 - les recettes à 2 423 225,07 €
- pour des prévisions en dépenses et recettes de 2 432 812,91 €.

♦ en investissement :

- les recettes réalisées s'élèvent à 1 347 328,48€
 - et les dépenses à 1 540 310,85 €
- pour des prévisions en dépenses et recettes de 2 753 061,69 €.

Ce compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 759 207,73 € et un déficit d'investissement de 192 982,37 €.

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire a quitté la salle, approuve ce compte administratif à l'unanimité.

Compte de gestion 2021 du Receveur Municipal

Monsieur le Maire précise que ce compte est établi en concordance avec le compte administratif. Il est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement au budget primitif 2022

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Constatant des restes à réaliser à néant et que le compte administratif fait apparaître :

- ♦ un excédent de fonctionnement de..... 759 207,73 €
- ♦ un déficit d'investissement de..... 192 982,37 €

- décide d'affecter pour le budget primitif 2022 le résultat de fonctionnement comme suit :

- ♦ Section d'investissement (compte 1068 R)... 192 982,37 €
- ♦ Le solde est affecté en report à nouveau 566 225,36 €
(compte 002 R)

Budget 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote, par chapitre, le budget primitif 2022, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à :

- 2 703 352,36 € pour la section de fonctionnement
- et à 2 132 872,73 € pour la section d'investissement.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – Année 2022

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'état n°1259 indiquant les taux des taxes (taxe foncière (bâti) et taxe foncière (non bâti)) de la Commune, soit pour l'année 2022 :

Taxes	Taux d'imposition
foncière (bâti)	40,02
foncière (non bâti)	24,67

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les taux d'imposition pour l'année 2022 présentés dans le tableau ci-dessus.

**Commune déléguée de Janville - Espace « Thierry la Fronde » -
Modification d'un tarif à compter du 15 avril 2022**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier un tarif de location de l'Espace « Thierry la Fronde », soit :

Salle Jean-Claude Drouot – « Utilisateurs Commune »

Vin d'honneur : 150 €.

Ce nouveau tarif prendra effet à compter du 15 avril 2022.

**Commune déléguée de Le Puiset - Salle des fêtes - Modification du
montant de la caution à compter du 15 avril 2022**

Considérant que des détériorations ont eu lieu récemment lors d'une réservation de la salle des fêtes de la commune déléguée de Le Puiset,

Considérant que le montant de la caution actuellement de 163 € ne couvrirait pas les frais de réparations,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le montant de la caution de la salle des fêtes de la commune déléguée du Puiset, soit 700 €.

Ce nouveau montant prendra effet à compter du 15 avril 2022.

PERSONNEL COMMUNAL

Recrutement pour un accroissement saisonnier d'activité

Considérant qu'en raison d'assurer un renforcement au service technique en période estivale, il y aurait lieu de créer un emploi pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 31 août 2022.

Ces agents assureront des fonctions d'agent chargé de l'entretien de la voirie et des espaces verts (désherbage, arrosage ...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

-de créer un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur le grade d'adjoint technique à 35 heures par semaine et autorise le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer les contrats de recrutement,

-de fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement saisonnier d'activité comme suit :

La rémunération de cet agent est fixée sur la base de l'indice brut 367 / indice majoré 340 du 1er échelon correspondant au grade d'adjoint technique.

Les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

POINT SUR LES TRAVAUX (présenté par Daniel HUCHET)

Janville – 8 rue de la Madeleine

Les travaux de ravalement de la façade et le remplacement des volets ont commencé.

Janville – Lotissement Mail du Jeu de Paume

L'entreprise Colas a effectué les travaux de terrassement.
15 lots sont réservés sur 24 lots.

Janville – Grange service technique

Il reste la porte à poser par l'entreprise Crosnier.

Janville – Avenue Gambetta

Lors de la commission des travaux du 22 mars dernier, il a été décidé de couper quatre arbres avant l'aménagement de l'avenue Gambetta.

Déviation Le Puiset – Janville - Toury

Le nouveau délai des fins de travaux est prévu pour juillet 2022.

INFORMATIONS / DIVERS

Monsieur le Maire informe l'assemblée des points suivants :

La commune a contacté le CAUE (Conseil d'Architecte, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour échanger sur un projet immobilier pour personnes âgées, soit la création de logements médicalisés. Ce projet se situera sur la parcelle de la grange et sur celle de la maison « anciennement Arnoult » près de l'église.

Une demande de rendez-vous auprès d'Habitat Eurélien, la gendarmerie, les assistantes sociales est en cours pour les problèmes de déchets, d'insalubrité des appartements ...



Le Maire,
Stéphane MAGUET